



V I L L E D E  
G E N È V E

# Votation communale du 27 septembre 2009 relative au

1. Référendum contre les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 décembre 2008 réduisant la subvention à la Fondation de Saint-Gervais de 1 090 985 francs transférée sur diverses lignes budgétaires (Centre d'art contemporain et Fonds municipal d'art contemporain).
2. Référendum contre les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 avril 2009 donnant un préavis favorable pour le projet de modification des limites de zones inconstructibles et de modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron.

**OBJET 1****p. 3**

---

Acceptez-vous l'arrêté du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 16 décembre 2008, réduisant la subvention à la Fondation de Saint-Gervais de 1 090 985 francs. transférée sur diverses lignes budgétaires (Centre d'art contemporain et Fonds municipal d'art contemporain)?

**OBJET 2****p. 11**

---

Acceptez-vous l'arrêté du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 6 avril 2009, donnant un préavis favorable pour le projet de modification des limites de zones inconstructibles et de modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron?

**PRISES DE POSITION****p. 20-21**

---

Recommandations des partis politiques, autres associations ou groupements.

# RÉFÉRENDUM

**contre les délibérations du conseil municipal de la Ville de Genève du 16 décembre 2008 réduisant la subvention à la Fondation de Saint-Gervais de 1090985 francs transférée sur diverses lignes budgétaires (Centre d'art contemporain et Fonds municipal d'art contemporain).**

ARRÊTÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE  
DU 6 DÉCEMBRE 2008

---

PR-635

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

## **Arrêté I. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

*Fr.*

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .....	1 146 496 297
sous déduction des imputations internes de .....	<u>72 175 097</u>
soit un total des charges nettes de .....	1 074 321 200
et les revenus à .....	1 147 839 219
sous déduction des imputations internes de .....	<u>72 175 097</u>
soit un total des revenus nets de .....	1 075 664 122

L'excédent de revenus présumé s'élève à 1 342 922 francs.

## Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	<i>Fr.</i>
dépenses .....	75 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	75 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses .....	20 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	20 000 000
c) total	
dépenses .....	95 000 000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	95 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

## Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
investissements nets .....		75 000 000
amortissements ordinaires .....	66 166 887	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	<u>+1 342 922</u>	
autofinancement .....		<u>67 509 809</u>
insuffisance de financement .....		7 490 191
b) patrimoine financier		
investissements nets .....		20 000 000
amortissements (autofinancement) .....		<u>2 541 061</u>
insuffisance de financement .....		17 458 939
c) total		
investissements nets .....		95 000 000
amortissements ordinaires .....	68 707 948	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement.....	<u>+1 342 922</u>	
autofinancement .....		<u>70 050 870</u>
insuffisance de financement .....		24 949 130

#### *Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1 342 922 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

#### *Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

### **Arrêté II. – Centimes additionnels**

#### *Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2009, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

#### *Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

#### *Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2009.

### **Arrêté III. – Emprunts**

#### *Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2009 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté I, article 3, arrondi à 24 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2009, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

CERTIFIÉ CONFORME

La Secrétaire:  
Anne Moratti Jung

Le Président:  
Thierry Piguet

---

**Le citoyen ou la citoyenne qui accepte cette délibération doit voter « OUI », celui ou celle qui la rejette doit voter « NON ».**

---

Par arrêté du 3 juin 2009, le Conseil d'Etat a fixé au 27 septembre 2009 la date de la votation communale ci-dessus.

Le Directeur général de l'Administration municipale :  
Jacques MORET

# Commentaire des Autorités de la Ville de Genève

## **EXPLICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Le 6 décembre 2008, le Conseil municipal de la Ville de Genève votait une subvention de 2 041 015 francs à la Fondation Saint-Gervais Genève pour 2009, soit une diminution de 1 090 985 francs par rapport à l'année 2008.

Cette diminution était compensée par un accroissement de la subvention au Centre d'art contemporain (+ 770 500 francs) et par une dotation au Fonds municipal d'art contemporain (+ 320 485 francs).

Le présent référendum demande que soit annulée la décision du Conseil municipal concernant la subvention à la Fondation Saint-Gervais Genève. Cette fondation gère les activités du Théâtre Saint-Gervais d'une part, celles du Centre pour l'image contemporaine (CIC) d'autre part.

La décision du Conseil municipal ne concerne pas le théâtre, dont les activités sont intégralement maintenues. Elle vise exclusivement le transfert des activités du Centre pour l'image contemporaine dans deux autres institutions, le Centre d'art contemporain (CAC) et le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

### **Quelles sont les raisons qui ont incité le Conseil municipal à voter ce transfert ?**

Le Centre pour l'image contemporaine ne dispose pas, à Saint-Gervais, de locaux adaptés à l'organisation de ces grandes manifestations – la Biennale de l'image en Mouvement et le programme Version notamment.

Consciente de ce problème récurrent, la Fondation Saint-Gervais Genève a étudié les moyens d'offrir davantage de visibilité aux activités initiées par le CIC en les transférant au sein du Bâtiment d'art contemporain, dans le quartier des Bains.

Un agrandissement du Bâtiment d'art contemporain s'étant avéré impossible, un partenariat avec deux institutions déjà installées au Bâtiment d'art contemporain a finalement été élaboré. Le CAC a confirmé qu'il était prêt à reprendre l'organisation des biennales et des expositions organisées par le Centre pour l'image contemporaine. Quant au FMAC, il se chargera de réaliser un inventaire scientifique, nécessaire et

urgent, de la collection de vidéo réunie par le Centre pour l'image contemporaine et de la faire davantage connaître auprès du public.

Considérant que les garanties fournies par le CAC et le FMAC étaient pleinement de nature à assurer la pérennité des activités et de la collection initiées par le Centre pour l'image contemporaine, le Conseil de Fondation de Saint-Gervais Genève a décidé, à une très large majorité, le transfert de celles-ci au Bâtiment d'art contemporain.

En accord avec cette décision, le Conseil administratif a présenté un projet de budget 2009 comprenant le transfert de la somme de 1 090 985 francs qui inclut non seulement les fonds nécessaires à la poursuite et au développement au Bâtiment d'art contemporain des activités artistiques initiées par le Centre pour l'image contemporaine, mais aussi la masse salariale pour les collaborateurs chargés de les mettre en œuvre. Par son vote de décembre 2008, le Conseil municipal a accepté ce transfert.

**La Ville de Genève, par la voix de la majorité du Conseil municipal et par celle du Conseil administratif, demande aux électrices et aux électeurs de refuser le référendum « Sauvons la maison de la culture de Saint-Gervais! » et de voter OUI à la délibération du Conseil municipal**

## Commentaire du comité référendaire

### **POUR SAUVER LA MAISON DE LA CULTURE DE SAINT-GERVAIS...**

#### **Il faut voter NON :**

- 1. Au transfert d'un tiers de sa subvention à d'autres institutions**
- 2. A la liquidation du Centre pour l'image contemporaine (CIC)**
- 3. Aux menaces qui pèsent sur l'avenir du Théâtre Saint-Gervais**

La Maison de la culture de Saint-Gervais, construite en 1959-60 par la municipalité et le canton, a incarné l'accès démocratique à la culture pour les générations d'après-guerre. Cet espace culturel urbain ouvert, participatif, est resté pendant 50 ans le théâtre d'événements artistiques particulièrement intéressants et novateurs.

C'est dans ce cadre que le Centre pour l'image contemporaine (CIC) a surgi dès 1985 pour une 1<sup>ère</sup> Semaine internationale de la vidéo, ancêtre de la Biennale de l'image en mouvement (BIM). Il a accompagné et encouragé les artistes travaillant avec la vidéo et les nouveaux outils électroniques, rassemblant une collection de quelque 1800 films d'une grande valeur artistique. Il a aussi réussi à faire connaître ses festivals (BIM et Version) dans le monde. Le CIC a aussi mission d'aider les jeunes à créer des œuvres nouvelles, à travailler avec les écoles d'art, à mettre son fonds de créations et son matériel à disposition, avec une médiathèque (bibliothèque et collection de films) ouverte 9 heures par jour au public.

Depuis 2007, le CIC subit des assauts destructeurs de la part de la Fondation Saint-Gervais et de Patrice Mugny, chef du Département de la culture. Le 6 décembre 2009, sans motif d'économie, la majorité du Conseil municipal a ainsi voté sa liquidation et le transfert de 1 090 985 francs de la Fondation Saint-Gervais à d'autres institutions, dont 70% à une entité privée, le Centre d'art contemporain (CAC). L'affrontement est politique entre deux conceptions de la culture et le mécanisme contesté bien connu : fusion, privatisation, réduction de la diversité culturelle, passage d'un espace dont l'identité est construite par les usager-ère-s à une scène artistique «bling bling», élitaire, qui tend à privatiser les œuvres et les produits culturels.

C'est un bien public qui est galvaudé, ainsi qu'un patrimoine de films, d'expériences, un réseau d'échanges, un fonds de formation. Ce qui est de surcroît inadmissible, c'est qu'au moment où le peuple doit se prononcer, la Fondation Saint-Gervais et Patrice Mugny interdisent aux employé-e-s de travailler et de mettre en œuvre le programme prévu, annulent la Biennale de l'image en mouvement (2009) et ferment la médiathèque, créant ainsi la politique du fait accompli. Cette manière brutale, autoritaire et peu démocratique doit être rejetée.

D'autant qu'un tel précédent actualiserait les menaces qui pèsent depuis plusieurs années sur la survie même du Théâtre Saint-Gervais. Nous ne sommes pas contre les évolutions nécessaires, mais pas aux dépens du service public, et pour autant qu'elles se fassent de façon transparente et participative.

**Pour défendre le Centre pour l'image contemporaine (CIC), les Amis de la Maison de la culture de Saint-Gervais, réunis en association de soutien, organisent un festival de films vidéos « hors les murs », la Biennale libre de l'image en mouvement (BLIM), les 3, 4 et 5 septembre prochains au CAC-Voltaire (Maison des arts du Grütli).**

# RÉFÉRENDUM

**contre les délibérations du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 avril 2009 donnant un préavis favorable pour le projet de modification des limites de zones inconstructibles et de modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron**

ARRÊTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE  
DU 6 AVRIL 2009

---

PR-671

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et les commentaires du Conseil administratif;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – De donner un préavis favorable pour le projet de modification des limites de zones inconstructibles et modification du périmètre de protection générale des rives du lac N° 29691-228 concernant le Centre William-Rappard sis dans le quartier de Sécheron, section Petit-Saconnex, parcelles 245 part., 246 part. et 247 part., pour autant que les conditions fixées dans les articles 2 à 5 soient durablement garanties par l'Etat de Genève.

*Art. 2.* – D’inscrire au profit de la Ville de Genève des servitudes de non-bâtir et de passage public grevant toutes les parties hors zone inaccessible ou en zone constructible.

*Art. 3.* – D’exiger que des mesures soient prises pour restituer des parcours piétonniers de qualité et les plus directs possibles entre les Jardin et Conservatoire botaniques et le lac.

*Art. 4.* – De demander que le traitement des clôtures soit adapté au lieu et que la Ville de Genève soit associée dès le début des études.

*Art. 5.* – De s’assurer que la Ville de Genève n’ait pas à assumer les frais d’étude et de réalisation des nouveaux parcours.

#### CERTIFIÉ CONFORME

Le Secrétaire:  
Alain de Kalbermatten

Le Président:  
Thierry Piguet

---

**Le citoyen ou la citoyenne qui accepte cette délibération doit voter « OUI », celui ou celle qui la rejette doit voter « NON ».**

---

Par arrêté du 3 juin 2009, le Conseil d’Etat a fixé au 27 septembre 2009 la date de la votation communale ci-dessus.

Le Directeur général de l’Administration municipale :  
Jacques MORET

# Commentaire des Autorités de la Ville de Genève

## EXPLICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### Genève ville internationale : quelques chiffres

Genève abrite de nombreuses organisations internationales, corps diplomatiques et consulaires; par ailleurs, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) internationales choisissent Genève pour exercer leur vocation. On y trouve, notamment:

- 22 organisations internationales couvrant la plupart des enjeux de première importance
- plus de 160 représentations permanentes
- environ 250 ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ONU
- une communauté internationale de plus de 40 000 personnes
- plus de 2 000 conférences par année
- près de 170 000 délégué-e-s
- un pôle universitaire fort

La diversité et le métissage culturel qui en résultent sont parmi les premières grandes richesses de notre Ville, de ses habitantes et habitants. Par ailleurs, les retombées financières sont très importantes, puisque le secteur public international représente :

- 8,7% des emplois à Genève
- des retombées sur l'économie genevoise d'environ 2,4 milliards de francs suisses par an (chiffres de 2005-2006).

**Défendre Genève, ville internationale, c'est défendre les intérêts de notre ville!**

### Genève et l'OMC

Avec 750 employé-e-s et un budget de 184 millions, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est l'une des plus grandes organisations internationales installées à Genève. L'OMC est régulièrement convoitée par d'autres villes internationales. Elle compte aujourd'hui 153 membres et a besoin de

s'agrandir. Il est donc impératif de répondre rapidement à ses besoins si nous voulons éviter qu'elle ne quitte Genève.

Par ailleurs, de nombreuses décisions ayant un impact sur le quotidien de la population mondiale sont prises au sein de cette organisation. Il est primordial qu'elles puissent être rendues publiques, débattues voire contestées. Dans ce contexte Genève, ville internationale, est un lieu idéal. D'une part, c'est une ville démocratique où l'exercice des droits est possible. Les anti et alter-mondialistes peuvent exprimer leurs désaccords et revendiquer des changements. D'autre part Genève est, notamment, le siège d'organisations internationales liées au travail (BIT) à l'environnement (PNUE) et aux droits humains (Conseil des droits de l'Homme), contre-pouvoirs importants.

**C'est pour ces raisons qu'une ville engagée doit défendre la présence de l'OMC sur son territoire.**

### **L'agrandissement du Centre William-Rappard est la meilleure solution**

Par rapport aux autres sites étudiés, il apparaît que l'agrandissement du Centre William-Rappard est la solution la moins coûteuse, la plus rapide à réaliser et ayant l'impact le plus léger sur l'environnement :

- **Coût** : le coût total du projet s'élève à 130 millions (70 millions pris en charge par la Confédération et 60 millions par l'OMC). Construire un autre bâtiment ailleurs coûterait 300 millions (40 millions pour les terrains) et reconstruire les bâtiments à neuf sur le site doublerait l'addition (260 millions)
- **Temps** : l'acquisition de terrains repousserait la réalisation des bâtiments au-delà de ce qui est prévu par l'accord (le projet actuel doit être livré fin 2012)
- **Environnement** : l'emplacement prévu pour la construction de ce nouveau bâtiment est l'actuel parking de l'OMC. L'emprise du bâtiment ne se fera donc pas au détriment du parc.

## **Large consultation et respect de la démocratie locale**

La Ville de Genève a été associée aux travaux du Groupe de travail inter-départemental OMC présidé par le Canton. Après avoir négocié un certain nombre de conditions, notamment sur l'impact environnemental et l'accès aux rives du lac, le Conseil administratif, l'exécutif de la Ville de Genève, s'est déclaré favorable au projet.

Le Conseil municipal, à une très large majorité (50 oui et 17 non), a donné un préavis favorable au projet, qui est aujourd'hui soumis au peuple.

### **Forte des assurances suivantes :**

- le legs Barton est respecté; la propriété n'est pas partagée et aucun arbre n'est coupé
- l'accès public aux rives du lac est garanti, la clôture entourant le bâtiment sera la plus éloignée possible du bord du lac. En son endroit le plus resserré, l'enceinte de sécurité se trouvera à 33 mètres du lac
- la barrière sera la moins visible possible
- l'accès au parc est garanti

**la Ville de Genève, par la voix de la majorité du Conseil municipal et par celle du Conseil administratif, demande aux électrices et électeurs de voter OUI au projet d'agrandissement du Centre William-Rappard.**

**Genève est une ville internationale. Ne pas l'assumer, c'est se renier.**

# Commentaires des comités référendaires

## EXPLICATION D' «ACTION PATRIMOINE VIVANT»

### **NON au massacre du Parc Barton rattaché à la Perle du lac**

La couronne de parcs des bords du lac forme un des bijoux les plus précieux du patrimoine genevois. Parmi eux, le parc Barton. Ces parcs sont protégés par la loi sur la protection des rives du lac qui interdit toute nouvelle construction. Ils sont un héritage et doivent rester à l'entière jouissance du public.

### **NON à un immeuble de bureaux dans un parc public !**

Malgré cette interdiction de bâtir, l'OMC veut construire sur une partie du parc Barton un énorme immeuble de bureaux pouvant atteindre 7 étages, avec un potentiel constructible de 50 000 m<sup>2</sup> de plancher (selon l'exposé des motifs du projet de loi), soit le double de son bâtiment actuel au bord du lac. Il serait entouré de fossés et de clôtures pour devenir un domaine privé.

### **Le bâtiment n'est pas prévu sur un parking**

Il est faux de prétendre que le bâtiment prévu serait entièrement construit sur le modeste parking arborisé accolé au bâtiment actuel de l'OMC. Le plan publié dans la *Tribune de Genève* du 8 mai 2009 le démontre.

### **Un précédent dangereux**

La privatisation d'une partie importante du parc Barton, qui est un bien public, constituerait un précédent inacceptable. Elle pourrait entraîner d'autres constructions de ce type. D'ores et déjà, trois bâtiments sont projetés au Jardin botanique, soumis à la même loi sur la protection des rives du lac !

### **La volonté de la donatrice est bafouée**

Le parc Barton a été légué par Alexandra Barton à « *l'expresse condition que la propriété ne soit jamais partagée et que les arbres restent dans leur état actuel sans être coupés* ».

### **L'OMC dispose déjà d'un terrain et d'une autorisation de construire**

L'OMC peut construire un bâtiment en bordure de l'avenue de France, à proximité immédiate de son futur parking. Cela coûterait bien moins cher que le projet du bord du lac (136 millions). L'autorisation de construire n° 99 596 a été délivrée à l'OMC en 2006 et renouvelée dans la *Feuille d'Avis Officielle* du 23 mars 2009.

### **La dispersion de certains sites peut être un avantage**

Le chantier aurait pu être ouvert depuis trois ans, mais l'OMC a changé son projet pour regrouper son personnel au bord du lac. D'autres organisations fonctionnent pourtant sur plusieurs sites éloignés des uns et des autres. Tel est le cas de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment avec le Haut-Commissariat des droits de l'homme au Palais Wilson et la Maison de l'environnement à Châtelaine.

### **De plus, l'Etat dispose d'un terrain de rechange à 200 mètres**

L'Etat est propriétaire d'un autre terrain de 18000 m<sup>2</sup>, entre les avenues de France et de la Paix, en bordure des voies CFF, à côté de l'Organisation météorologique mondiale, qui est totalement satisfaite de ce site. Au lieu de brader ce terrain à une multinationale du tabac, l'Etat pourrait construire un bâtiment à cet endroit idéal, situé à 200 mètres seulement du siège de l'OMC, si elle devait préférer ce site à celui de l'av. de France.

### **NON aux mensonges !**

Pourtant, les autorités prétendent qu'il n'y a pas d'autre site que le parc Barton pour l'extension de l'OMC. L'ambassadeur de Suisse auprès des organisations internationales a affirmé *«qu'il n'y avait pas de plan B»* (Tribune de Genève du 8 mai 2009), c'est-à-dire d'autre solution. C'est faux ! L'autorisation de construire l'annexe de l'OMC à l'av. de France vient d'être renouvelée une 2<sup>e</sup> fois. Les autorités cachent cette réalité !

### **L'OMC a déclaré qu'elle resterait à Genève**

Quant à la menace de transfert de l'OMC en Asie, invoquée par les autorités et certains médias, elle n'est pas crédible. L'OMC doit rester à Genève, vu les enjeux en cause et l'importance de la proximité de certaines organisations internationales. Son porte-parole l'a confirmé en déclarant : *«L'OMC n'a jamais conditionné son maintien à Genève à sa proximité du lac»* (Tribune de Genève du 6 mai 2009).

### **L'illustre Franz Weber s'oppose au projet de l'OMC et apporte son plein appui au référendum.**

## **ACTION PATRIMOINE VIVANT**

Association cantonale, sans but lucratif, pour la protection du patrimoine

## Commentaires des comités référendaires

### **EXPLICATION DE «SAUVONS NOS PARCS PUBLICS: NON À L'EXTENSION DE L'OMC AU BORD DU LAC...»**

A Genève, les habitant-e-s se sont battus pour leur cadre de vie et des lieux de détente comme les parcs et les bords du lac... Ce combat a contribué à préserver la qualité de la vie dans notre ville, y compris pour les organisations internationales qu'elle accueille. Mais aujourd'hui, le patron de l'OMC, Pascal Lamy, aimerait accaparer un de nos plus beaux parcs en le « privatisant » pour son organisation et en expropriant les citoyen-ne-s.

#### **Arrêtons de bétonner au bord du lac**

Plus question pour une mère et son enfant de traverser la rue de Lausanne au carrefour du Jardin botanique pour rejoindre le Lac, elle devra faire un gros détour. Ou pour des promeneurs-euses de rejoindre le Jardin botanique à l'air libre...

Devant le Centre William-Rappard occupé par l'OMC, tout promeneur ou pique-niqueur peut admirer une splendide vue du Lac. En se retournant, il n'est pas gêné par l'édifice occupé par l'OMC. Mais demain, un nouveau et massif bâtiment y sera accolé, réduisant la part publique du parc, et une grille « de sécurité » – comme autour du Palais Wilson – coupera la pelouse bordant le lac, avec fossé et installations de garde « bunkérisant » le site. Au bord du lac, le passage sera réduit à une trentaine de mètres. Un vrai massacre !

#### **Arrogance et politique de prestige ou qualité de la vie**

Or on a proposé d'autres sites à l'OMC pour s'étendre : à quelques mètres à Sécheron ou devant *Védia* à l'Avenue de France, où une autorisation de construire est en force pour l'OMC, qui permettrait de caser des centaines d'employé-e-s. Enfin, il y a le terrain du Grand Morillon, dans la zone des organisations internationales, où l'OMC pourrait ériger un siège répondant à son exigence d'avoir 50 000 m<sup>2</sup> de plancher sur un seul site. (Or le projet actuel ne le lui permet pas, ce qui conduira demain à de nouvelles constructions au bord du lac, auxquelles les citoyen-ne-s ne pourront plus s'opposer.)

Mais ces propositions ont été rejetées. Ceci pour des raisons de prestige, l'OMC veut s'étendre au bord du Lac, quitte à en priver les citoyen-ne-s.

On ne peut déjà pas se promener dans les parcs autour de l'ONU, voulons-nous être empêchés de le faire le long du lac? Ce sera possible quand l'ensemble de cette propriété aura été cédée à l'OMC suite au déclassement. Ce terrain sera alors considéré comme « extraterritorial » et, pour la « sécurité » de l'OMC, il pourra être – en entier – interdit d'accès. Comme il l'est déjà lors de grandes réunions de l'OMC. Sans parler des autres constructions qu'on y fera inévitablement à l'avenir, pour les besoins supplémentaires déjà annoncés par l'OMC.

### **Le bon exemple du BIT**

Le Bureau International du Travail (BIT) avait aussi connu, au même endroit, un besoin accru de locaux. On peut lui savoir gré d'avoir déménagé, plutôt que de s'attaquer au parc entourant son siège. L'OMC *a contrario* se montre arrogante et ne respecte pas les besoins de la population. Pour réagir, il faut voter NON à ce projet détestable, financé à coup de millions versés par la collectivité et relayé par un chantage des autorités au « départ » de Genève de l'OMC, qui n'a pourtant « *jamais conditionné son maintien à Genève* » à son extension au bord du lac, selon une déclaration officielle du porte-parole de l'OMC dans la *Tribune* du 6 mai 2009.

### **D'autres solutions pour la population**

Notre NON indiquera clairement aux autorités que les habitant-e-s refusent d'être expropriés d'un de leurs parcs et tiennent à la protection et à l'accès aux rives du lac!

Si suite au référendum l'OMC devait se déplacer sur un lieu plus approprié, les bâtiments qu'elle occupe pourront être consacrés à des activités au service et en interaction avec la population (ONGs, bibliothèques, lieux d'enseignement et d'activités publiques...). Une raison de plus de dire NON!

Ce référendum est appuyé notamment par les organisations suivantes (liste non exhaustive):

**solidaritéS, Parti du Travail,  
Survap (Associations d'habitants des Pâquis),  
Fédération des Associations de Quartier et d'Habitant-e-s  
(FAQH)...**

# Prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements

## VOTATION COMMUNALE EN VILLE DE GENÈVE DU 27 SEPTEMBRE 2009

	Questions	
	1	2
LES SOCIALISTES VILLE DE GENÈVE	---	OUI
LES VERTS – VILLE DE GENÈVE	OUI	OUI
PARTI LIBÉRAL GENEVOIS	OUI	OUI
À GAUCHE TOUTE! (GROUPE MUNICIPAL VILLE DE GENÈVE)	NON	NON
PDC LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS DE LA VILLE DE GENÈVE	OUI	OUI
LES RADICAUX DE LA VILLE DE GENÈVE	OUI	OUI
UDC VILLE DE GENÈVE (UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE)	OUI	OUI
COMITÉ RÉFÉRENDAIRE « SAUVONS LA MAISON DE LA CULTURE DE SAINT-GERVAIS! »	NON	---
COMITÉ RÉFÉRENDAIRE: « ACTION PATRIMOINE VIVANT » – « SAUVONS NOS PARCS PUBLICS! NON À L'EXTENSION DE L'OMC AU BORD DU LAC »	NON	NON
AGIR – ACTION POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE ET SON RAYONNEMENT	---	OUI
AVIVO ASSOCIATION DE DÉFENSE DE TOUS LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS	NON	NON

	Questions	
	1	2
COMITÉ POUR LE RAYONNEMENT DE GENÈVE	---	OUI
COMMISSION DU PERSONNEL ET SYNDICALE DE SAINT-GERVAIS GENÈVE	NON	---
DÉFENSE DES AÎNÉ-E-S, DES LOCATAIRES, DE L'EMPLOI ET DU SOCIAL	NON	NON
DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC	NON	NON
ENTENTE MUNICIPALE	OUI	OUI
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET D'HABITANTS	---	NON
LES AMIS DE LA MAISON DE LA CULTURE DE SAINT-GERVAIS	NON	---
LES JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX GENEVOIS	OUI	OUI
PARTI DU TRAVAIL	NON	NON
POUR LA SAUVEGARDE DE NOS PARCS – SANS PARKING!!!	---	OUI
SOLIDARITÉS	NON	NON
SSP – SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS	NON	---
SURVAP – ASSOCIATION DES HABITANTS DES PÂQUIS	---	NON
WWW.GENEVE.VERTS.ORG	OUI	OUI
WWW.RADICAUX-GENEVE.CH	OUI	OUI
WWW.SOLIDARITES.CH	NON	NON

## A votre service

Votre enveloppe grise doit contenir :

### **Pour les suisses résidents**

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 10 questions
- 1 brochure explicative

### **Pour les étrangers résidents**

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote jaune au format C5
- 1 bulletin de vote avec 2 questions
- 1 brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

---

Tél. 022 546 52 00  
jusqu'au vendredi 25 septembre 2009  
de 9 à 16 heures

et

le dimanche 27 septembre 2009  
de 10 à 12 heures

---

## Où et quand voter ?

### 1. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au plus tard le samedi 26 septembre 2009, avant midi, au service des votations et élections, route des Acacias 25, 1211 Genève 84.

### 2. DANS VOTRE LOCAL DE VOTE DONT L'ADRESSE FIGURE SUR VOTRE CARTE DE VOTE

**Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter doivent se munir :**

- de leur carte de vote,
- d'une pièce d'identité,
- du matériel de vote.

